

RAPPORT

de la

ONZIEME SESSION

de la

**COMMISSION DES FORETS ET DE LA FAUNE SAUVAGE
POUR L'AFRIQUE**

**Dakar, Sénégal
14 – 17 avril 1998**

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
Accra, 1998**

INTRODUCTION

1. La onzième session de la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) s'est tenue à Dakar, Sénégal, du 14 au 17 avril 1998, à l'aimable invitation du Gouvernement de la République du Sénégal.
2. Ont pris part à la session les représentants de vingt-six Etats Membres et d'une organisation spécialisée des Nations Unies, ainsi que des observateurs de huit organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales. Ont été présents également des représentants des Conseils régionaux du Sénégal. La liste complète des participants figure à l'*Annexe B*.
3. La FAO était représentée par M. M. Hosny El-Lakany, Sous-Directeur général du Département des forêts. M. P.D. Koné, Fonctionnaire forestier principal du Bureau Régional de la FAO pour l'Afrique, a rempli les fonctions de Secrétaire.
4. M. H. Coetzee, Président de la Commission, a ouvert la session, en présence de S.E. M. Abdoulaye Bathily, Ministre de l'environnement et de la protection de la nature du Sénégal, et de S.E. M. Tidjane Sylla, Ministre du tourisme et des transports aériens du Sénégal. M. Mbengue, Directeur de Cabinet du Ministère de l'agriculture du Sénégal, était également présent.
5. M. Coetzee a souhaité la bienvenue aux participants et remercié le Gouvernement du Sénégal d'avoir accueilli la session et d'avoir mis aimablement à sa disposition tous les moyens modernes nécessaires pour en assurer le succès. Ensuite, une minute de silence a été observée à la mémoire de quatre collègues des Services forestiers de pays membres de la Commission, qui sont décédés au cours de la période qui a suivi la dernière session.
6. M. El-Lakany a souhaité la bienvenue aux participants au nom de la FAO et a aussi exprimé ses remerciements au Gouvernement du Sénégal pour sa généreuse hospitalité. Il a rappelé entre autres l'objectif des Commissions régionales des forêts et a évoqué les défis de la foresterie en Afrique, ainsi que les réactions de la FAO face à ces défis.
7. Dans son allocution, le Ministre de l'environnement et de la protection de la nature a souligné l'importance particulière de cette session, qui doit décider des mesures à prendre dans la région Afrique suite à la CNUED et aux autres rencontres internationales sur les forêts qui ont eu lieu dernièrement. Le Ministre a également souligné l'aspect transfrontalier des ressources naturelles, qui confère une véritable dimension pluridisciplinaire et internationale au secteur forestier.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Point 1)

8. L'ordre du jour provisoire (document FO:AFWC/98/1), qui figure à l'*Annexe A*, a été adopté sans modification, sauf en ce qui concerne l'ordre des points à débattre. La liste des documents soumis à la session figure à l'*Annexe C*.

ELECTION DU BUREAU (Point 2)

9. Conformément aux dispositions des Articles II-1 et II-5 de son Règlement intérieur, la Commission a élu, par acclamation, le Bureau suivant :

Président : Abdoulaye Kane (Sénégal)

Vice-Présidents : Anna Chileshe (Zambie)
Said Iddi (Tanzanie)
Kankolongo Mujika (République démocratique du Congo)
Rapporteur: Louis Rasolofo Andriamahaly (Madagascar)

SITUATION DES FORETS ET DE LA FAUNE SAUVAGE DANS LA REGION (Point 3)

10. La Commission a pris note du point 3 à l'ordre du jour sur la base de la Note du Secrétariat FO:AFWC/98//2, qui présentait des informations détaillées sur la situation des forêts et de la faune sauvage en Afrique. La discussion de ce point de l'ordre du jour a relevé des questions liées à :
 - la contribution du secteur privé au développement forestier
 - l'instabilité politique et ses effets négatifs tant sur les institutions que sur les ressources naturelles
 - les besoins d'adapter la formation aux nouveaux enjeux du développement forestier
 - l'évaluation de la contribution du secteur forestier à l'économie nationale
 - le partenariat entre les différents acteurs nationaux et internationaux
 - la promotion de marchés intra-africains de produits forestiers
 - la gestion des conflits liés à la gestion des ressources forestières.
11. Etant donné que de nombreuses causes de la déforestation ont leur origine en dehors du secteur forestier, la Commission a recommandé que la FAO aide à intensifier le dialogue intersectoriel dans les pays membres, et que les pays favorisent l'harmonisation des politiques et des démarches sectorielles.
12. Reconnaissant les efforts en cours dans le domaine de l'estimation de la valeur des produits et services forestiers, la Commission a recommandé que la FAO intensifie son assistance dans ce domaine pour mieux orienter les décideurs et les investisseurs dans le secteur forestier.
13. La nécessité d'une meilleure mobilisation des ressources nationales pour le financement du développement forestier national a été reconnue. A cet égard, la création de fonds forestiers nationaux a été parmi les solutions préconisées. La Commission a cependant suggéré aux pays membres que ces fonds soient destinés en priorité au financement des activités de développement du secteur et accessibles à tous les acteurs concernés : institutions publiques, communautés locales, ONG, opérateurs privés.
14. Le caractère essentiel de la participation du secteur privé et des organisations non gouvernementales dans le développement forestier a été souligné. Etant donné la spécificité de ce secteur, des mesures incitatives d'ordre fiscal, légal et institutionnel, notamment liées aux garanties d'approvisionnement à long terme, ont été suggérées aux pays membres par la Commission dans le but d'encourager une participation plus dynamique du secteur privé.
15. Concernant par ailleurs les complémentarités et la communauté d'intérêts entre les sous-secteurs des forêts et de la faune, la Commission a suggéré que les Etats membres facilitent et formalisent l'intensification et le rapprochement du partenariat entre les institutions responsables de ces sous-secteurs ainsi qu'une collaboration étroite avec les communautés locales.

SUIVI DES ASPECTS FORESTIERS DE LA CNUED : LES PROPOSITIONS D'ACTION DU GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES FORETS (GIF) ET LE PROCESSUS DU FORUM INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES FORETS (FIF) (Point 4)

16. Le Secrétariat a présenté ce point sur la base de la Note du Secrétariat FO:AFWC/98/3. La présentation a insisté sur la nécessité pour chacun des pays d'analyser les propositions d'actions adoptées par le GIF dans leur propre contexte politique, institutionnel, économique, social et écologique. Cette analyse devrait les aider à choisir les actions les plus pertinentes par rapport à la situation nationale et à hiérarchiser ces actions.
17. Le Secrétariat a mentionné l'initiative prise par l'Allemagne, la Finlande, le Royaume Uni, l'Ouganda, le Honduras et l'Indonésie de conduire des études de cas au niveau national concernant une telle analyse. Cette action permettra la préparation d'un atelier international qui aura lieu au mois de juin 1998 en Allemagne et où la participation de nombreux pays africains est attendue. Cet atelier aura pour objectif d'élaborer un consensus sur la manière d'analyser les propositions d'action du GIF et de les internaliser dans le cadre des processus de programmes forestiers nationaux en cours.
18. Au cours des débats qui ont suivi cette présentation, les points principaux suivants ont été mentionnés :
- Nécessité de diffuser largement la documentation provenant du processus de suivi de la CNUED, et en particulier le GIF et le FIF;
 - Nécessité d'assurer la participation des pays africains aux débats internationaux et sa continuité ;
 - Nécessité d'aider les pays en vue d'une coordination efficace des initiatives prises au niveau international (processus de suivi de la CNUED, conventions internationales, accords commerciaux et financiers) ;
 - Nécessité d'impliquer davantage le secteur privé dans le dialogue international afin de permettre sa pleine participation dans le développement durable des forêts ;
 - Nécessité de considérer la mobilisation des ressources financières pour assurer la mise en œuvre des actions.
19. La Commission a noté la difficulté pour les pays membres de s'impliquer activement dans les processus CDD, GIF et FIF. En raison de la grande diversité des problèmes socio-économiques, politiques et forestiers dans les différents pays, la Commission reconnaît le besoin d'une approche coordonnée et recommande donc que le Département des forêts de la FAO soit encouragé à faciliter la participation des pays membres de la Commission à tous ces processus et aux processus de même nature qui auront lieu à l'avenir.
20. Compte tenu de la diversité environnementale, socio-économique et culturelle, ainsi que le grand nombre de pays membres (46), il convient de valoriser la coopération efficace entre ces pays. A cet égard, il a été proposé que la FAO élabore et mette en œuvre une collaboration plus étroite avec les organisations africaines de la sous-région, dont le Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), la Communauté économique de développement des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Agence intergouvernementale pour le développement (IGAD), la Communauté de développement pour l'Afrique australe (SADC), l'Organisation africaine du bois (OAB), la Conférence ministérielle sur les Eco-systèmes humides d'Afrique Centrale et l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). En outre, la FAO a été fortement priée d'organiser des ateliers techniques réguliers pour permettre l'élaboration de stratégies sous-régionales conformément aux orientations données par la CNUED, le GIF, le FIF et les autres instances sur la foresterie au niveau international.

REVUE DES ACTIVITES DU PROGRAMME ORDINAIRE ET DU PROGRAMME DE TERRAIN DE LA FAO, Y COMPRIS LE SUIVI DES REQUETES ET DES RECOMMANDATIONS DE LA 10EME SESSION DE LA COMMISSION (Point 5)

21. Sur la base de la Note du Secrétariat FO:AFWC/98/4, la Commission a pris note des programmes forestiers exécutés par la FAO en 1996-97 en Afrique.
22. Le Secrétariat a informé la Commission des principaux objectifs et fonctions du programme ordinaire de la FAO, notamment en ce qui concerne l'évaluation des ressources forestières et les statistiques, le suivi de la CNUED, le renforcement des capacités nationales, l'aménagement des forêts et la conservation des ressources génétiques, la foresterie en zones arides, la foresterie communautaire et le développement des produits forestiers.
23. Concernant le Programme de terrain de la FAO, des informations ont été fournies sur la restructuration des services des opérations et leur décentralisation au Bureau régional de la FAO pour l'Afrique, à Accra. La Commission a pris acte de la diminution significative du volume des projets forestiers exécutés par la FAO en Afrique et de leur répartition géographique inégale à travers le continent. La Commission a suggéré que les Etats membres étudient les besoins de partenariat avec la FAO en matière d'identification et de mise en œuvre de projets, compte tenu des possibilités de financement, de l'expertise relative ainsi que du mandat de la FAO.
24. Reconnaissant les difficultés pour de nombreux Etats membres de dialoguer de manière efficace et continue avec les différentes instances internationales, la Commission a recommandé que la FAO collabore étroitement avec les différentes organisations sous-régionales pour aider les Etats membres à harmoniser leurs positions sur les processus internationaux. A cette fin, la FAO doit travailler plus activement à faciliter la circulation, au niveau des Etats membres, des informations existantes sur ces processus au moyen de bulletins d'information et, si possible, de l'Internet.
25. La Commission a reconnu la haute qualité et la pertinence de nombreuses publications techniques de la FAO sur les forêts et la faune sauvage, et a recommandé que la FAO prenne les mesures nécessaires pour améliorer leur dissémination par l'intermédiaire des Représentations de la FAO et organise des ateliers pour s'assurer de leur utilité et de leur bon usage au niveau national.
26. La Commission a reconnu l'importance d'une mise à jour régulière des informations sur tous les aspects des ressources forestières et a recommandé que la FAO renforce son appui aux Etats membres en étendant la portée et en améliorant la pertinence de l'inventaire des forêts nationales, à la fois en prenant de nouvelles initiatives et en exploitant au mieux les initiatives et les activités de projets déjà en cours, tels que le projet régional AFRICOVER.
27. Comme la mise en œuvre efficace de la gestion durable des forêts entraîne de nouvelles tâches et responsabilités au niveau des Etats membres, la Commission a recommandé que le Programme de terrain de la FAO offre son appui aux institutions de formation de la région afin qu'elles puissent mieux répondre à ces nouveaux besoins.
28. La Commission a rappelé que la formulation d'un Programme forestier national constitue un préalable essentiel à la gestion durable des forêts, et engagé les Etats membres à satisfaire aux conditions de leur mise en œuvre.

29. La Commission a noté que des mesures de suivi ont été entreprises en réponse aux recommandations de la dixième session. En ce qui concerne les réunions des commissions forestières régionales et du COFO, la Commission a recommandé à la FAO de donner une plus grande importance aux débats techniques et de s'assurer de la participation effective des responsables forestiers des pays membres.

LA STRATEGIE FORESTIERE DE LA FAO ET SES IMPLICATIONS SUR LE PROCHAIN PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET (Point 6)

30. Sur la base de la Note du Secrétariat FO:AFWC/98/5, la Commission a pris note du projet de Plan stratégique forestier de la FAO. Le Secrétariat a évoqué les questions clefs à débattre, les atouts principaux de la FAO, les termes de référence, ainsi que les objectifs stratégiques de nature écologique, économique et sociale. Dans le cadre de la présentation, une proposition de stratégie de mise en œuvre a été élaborée en s'appuyant sur l'exécution des rôles dévolus à la FAO, la hiérarchisation des priorités et la création de partenariats.
31. La version provisoire a été rédigée conformément au souhait exprimé par les Etats membres au cours de la 13^e session du COFO et a été transmise, entre autres, aux membres des Commissions régionales des forêts pour commentaire. Les participants ont apprécié la précision des objectifs de la FAO et ont émis de nombreuses suggestions visant au perfectionnement du document stratégique.
32. La Commission a proposé d'inclure dans les termes de mandat une référence plus globale à l'aménagement forestier qui tiendrait compte de la gestion des terres forestières et de la faune sauvage. A cet égard, elle a recommandé que la FAO amende la stratégie afin de mieux tenir compte de l'importance particulière de la faune sauvage pour les écosystèmes forestiers de l'Afrique.
33. La Commission a souhaité plus de précisions sur le choix des partenaires de la FAO pour la promotion d'une gestion durable des forêts. En effet, si la FAO reconnaît le caractère vital du rôle des populations locales et des communautés à la base, elle a reçu le mandat de travailler avec les Etats membres et les organisations aux niveaux international, régional et sous-régional. En outre, il a été noté que la formulation de la mission de l'Organisation devait être amendée pour tenir compte du rôle de la FAO dans le soutien aux Etats membres.
34. Etant donné l'importance du renforcement des capacités pour la gestion durable des forêts parmi tous les acteurs concernés dans tous les pays membres, la Commission a prié la FAO de tenir compte de la spécificité de son rôle dans la promotion de la formation en matière des forêts et de la faune sauvage en tant qu'aspect du renforcement institutionnel.

RAPPORT DE LA DOUZIEME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'AMENAGEMENT DE LA FAUNE SAUVAGE ET LES PARCS NATIONAUX ET AVENIR DU GROUPE DE TRAVAIL (Point 7)

35. La Commission a pris connaissance du rapport de la douzième session du Groupe de travail sur l'aménagement de la faune sauvage et des parcs nationaux tenue à Dakar du 9 au 11 avril 1998.
36. Ayant noté l'importance particulière du sous-secteur de la faune sauvage dans la région, la Commission a déploré la diminution de l'enthousiasme que ce Groupe de travail a toujours suscité par le passé, qui s'est traduite par une participation de plus en plus faible des Etats membres.
37. La Commission a adopté l'ensemble des recommandations formulées par le Groupe de travail. La question du maintien du Groupe de travail comme Réunion Statutaire de la FAO a été largement

débatte. A l'issue de ces discussions, la Commission a recommandé, en plus des décisions déjà prises à ce sujet par la douzième session du Groupe de travail :

- (a) de modifier le calendrier de réunions pour les tenir en intersession par rapport à celles de la Commission
- (b) de renforcer les capacités d'intervention du service de la FAO chargé de l'aménagement de la faune sauvage en Afrique en désignant un fonctionnaire chargé de la faune sauvage au Bureau régional à Accra.

ACTIVITES DES AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES/ INTERGOUVERNEMENTALES/NON GOUVERNEMENTALES DANS LA REGION (Point 8)

- 38. La Commission a noté avec regret la faible participation à cette session des organisations internationales et intergouvernementales actives dans le secteur forestier en Afrique.
- 39. L'Académie Africaine des Sciences a informé la Commission que ses activités étaient essentiellement orientées vers le renforcement des capacités nationales, la gestion des ressources humaines et le transfert de technologie. Elle privilégie le principe de s'appuyer sur les capacités existantes pour bâtir sa stratégie d'intervention.
- 40. La Commission a apprécié les efforts de l'Académie et a relevé l'insuffisance des informations disponibles sur cette organisation et sur ses travaux. Elle a souhaité que celle-ci se rapproche davantage des pays et des autres organisations œuvrant dans le même sens.

SEMINAIRE EN COURS DE SESSION : DONNEES CLES SUR LE DEVELOPPEMENT FORESTIER DURABLE EN AFRIQUE (Point 9)

- 41. Au cours du séminaire en cours de session, la Commission a pris note des deux documents FO:AFWC/98/6 et FO:AFWC/98/6/Supp. Elle a noté que les statistiques constituent un préalable à la gestion durable des forêts et que la planification et la formulation des politiques exigent une plus grande qualité des données sur les forêts. La Commission a souligné que la collecte, le traitement, l'analyse et la dissémination des données sur les forêts sont des fonctions essentielles des administrations forestières – ces fonctions doivent être remplies, même en l'absence de soutien financier externe. Toutefois, les allocations budgétaires pour les services statistiques essentiels peuvent être suppléées par des financements provenant des bailleurs, du secteur privé et d'autres sources selon la disponibilité. La Commission a prié tous les pays membres d'évaluer leur capacité à cet égard et d'établir des priorités en ce qui concerne le type de données statistiques à collecter.
- 42. La Commission a mis en exergue la nécessité d'harmoniser le format de collecte et de présentation des données de manière à faciliter la compatibilité entre pays membres. Elle a prié la FAO de contribuer à l'établissement de définitions communes et d'une nomenclature standard. La Commission a favorablement accueilli la préparation du projet de Guide méthodologique pour l'amélioration des statistiques forestières en Afrique par le Bureau régional pour l'Afrique de la FAO. La Commission a recommandé que la FAO organise une série d'ateliers au niveau sous-régional pour établir un consensus sur le projet de guide, de même que sur les critères et nomenclatures déjà établis pour l'évaluation des ressources forestières.
- 43. La Commission a estimé que le service national compétent responsable de la collecte, de l'analyse et de la dissémination des informations dans chaque pays est dans une position idéale pour servir de correspondant national dans la coordination des travaux sur les statistiques forestières, y compris la

participation aux études internationales telles que l'Évaluation des ressources forestières, l'Étude sur l'offre mondiale des fibres et l'Étude prospective du secteur forestier en l'Afrique. Là où il n'existe pas de service national compétent, la Commission a suggéré que la FAO transmette toute demande ou requête en matière d'études ou de statistiques au responsable de la gestion des forêts de chaque pays. La Commission a souligné la nécessité d'une collaboration étroite entre la FAO, à travers ses Bureaux régional et sous-régional en Afrique, et les autres organisations sous-régionales travaillant dans la foresterie.

44. La Commission a noté la portée des statistiques forestières collectées actuellement par la FAO et a exprimé le vœu que cette portée soit bientôt élargie pour mieux tenir compte des produits forestiers non ligneux et de la faune sauvage. Elle a donc accueilli favorablement le fait que la FAO envisage de créer une capacité forestière régionale en Afrique qui permettra de faciliter l'établissement de statistiques qui reflètent les centres d'intérêt spécifiques de l'Afrique. La Commission a bien accueilli la déclaration d'un représentant de la Banque mondiale selon laquelle cette institution soutiendrait probablement une telle initiative. La Commission a également bien accueilli la proposition de la FAO en faveur d'une accélération du processus de la collecte des données grâce à des lignes de communication directes avec les correspondants nationaux désignés.
45. La Commission a été informée de " l'Initiative sur l'évaluation forestière et le suivi environnemental " (FAME), appuyée par le Gouvernement des Pays-Bas, qui propose la mise à disposition de données obtenues par satellite, permettant ainsi aux pays d'accéder gratuitement aux données les plus récentes en matière de couvert végétal. Elle a accueilli favorablement cette initiative et encouragé les autres fournisseurs de données obtenues par télédétection à appuyer des initiatives similaires susceptibles d'améliorer l'accès aux données obtenues par satellite, notamment le Projet régional de gestion de l'information sur l'environnement (PRGIE).
46. La Commission a approuvé le lancement d'une Etude prospective du secteur forestier en Afrique (FOSA) qui permettra de sensibiliser les décideurs à l'importance du secteur, et pourrait contribuer à l'identification d'approches permettant de réaliser le potentiel des forêts de l'Afrique en contribuant au développement durable. La Commission a estimé que cette Etude devrait se fixer comme horizon l'an 2020 et qu'en fonction de la grande diversité de l'Afrique, elle devrait se doter d'une orientation fortement sous-régionale. Elle a engagé les Etats membres à offrir un soutien sans réserve à cette initiative et à faciliter la participation des communautés locales, du secteur privé, des ONG, des partenaires au développement et de leurs projets. En outre, elle a recommandé que la FAO et ses partenaires s'assurent de l'orientation pragmatique de l'Étude et qu'ils situent la foresterie dans le contexte de l'évolution sociale et économique en général et des changements ayant lieu dans d'autres secteurs liés à la foresterie. La Commission a émis des observations et directives utiles sur la portée et les grandes lignes proposées pour cette Etude et a bien accueilli les efforts visant à représenter fidèlement les préoccupations principales de l'Afrique ; elle a également demandé qu'une attention particulière soit accordée aux questions fauniques, institutionnelles et politiques telles que l'impact des programmes d'ajustement structurel, les produits non ligneux et les produits et services forestiers non monétisés. La Commission a invité les pays membres à porter leurs observations à l'attention du Secrétariat.
47. Pour ce qui est des modalités de la mise en œuvre, la Commission a fortement recommandé la mobilisation maximale des institutions et experts africains dans l'exécution de cette Etude ainsi qu'une collaboration étroite avec les institutions sous-régionales existantes travaillant dans le secteur de la foresterie. Afin d'assurer que cette Etude profite des autres informations ou initiatives existantes ou en cours d'élaboration, la Commission a recommandé que la FAO assure la consultation des partenaires et l'organisation d'ateliers. La Commission a également encouragé les Etats à transmettre toute information ou documentation portant sur des travaux relatifs à l'Étude prospective à la FAO. La Commission a bien accueilli la déclaration de la Banque mondiale affirmant son soutien à l'étude.

48. La Commission a pris acte de la suggestion que l'Étude prospective soit appuyée par un réseau de correspondants nationaux. Rappelant en outre le besoin de correspondants pour transmettre les données statistiques à la FAO, la Commission a suggéré que les pays désignent un seul et même correspondant pour les deux fonctions. Pour mieux répondre aux problèmes fauniques et forestiers, la Commission a prié les États membres d'assurer la coopération des institutions travaillant dans les deux sous-secteurs avec les correspondants nationaux.
49. En vue d'une meilleure prise en compte de la diversité des besoins de la région, la Commission a recommandé que des Groupes consultatifs d'experts soient mis sur pied au niveau sous-régional et que les États membres soient encouragés à proposer des experts pouvant éventuellement participer à ces groupes. La Commission a également encouragé les États membres à s'assurer que les experts éventuellement désignés pour le groupe consultatif proviennent, à proportions égales, des sous-secteurs des forêts et de la faune sauvage.

QUESTIONS A SOUMETTRE AU COMITE DES FORETS (Point 10)

50. La Commission a estimé qu'un certain nombre de recommandations devraient être soumises au Comité des Forêts (COFO). Il s'agit des éléments suivants :
- (a) La faune sauvage est indissociable de la foresterie et devrait être prise en compte dans les priorités de la FAO pour la région Afrique.
 - (b) Le Groupe de travail sur l'aménagement de la faune sauvage et des parcs nationaux devrait être maintenu en tant que Réunion Statutaire liée à la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique.
 - (c) Les documents sur les activités de suivi de la CNUED, et notamment les rapports du GIF et du FIF, devraient être plus amplement diffusés en Afrique et surtout dans un format plus accessible aux pays membres.
 - (d) Le problème de la participation des pays aux Réunions Statutaires de la FAO (COFO, CFFS) devrait faire l'objet d'une analyse plus attentive en vue de lui trouver une solution qui garantirait la pérennité de ces instances.
 - (e) La mise en oeuvre coordonnée des propositions et décisions d'actions élaborées par les processus de suivi de la CNUED, en particulier le GIF, le FIF et les diverses conventions internationales, devrait faire l'objet d'une attention particulière de la FAO. La Commission recommande au COFO d'étudier les voies et moyens propres à soutenir méthodologiquement, techniquement et financièrement les pays africains dans leur effort d'internalisation de ces propositions et décisions d'action dans le cadre de la révision et de l'actualisation de leur programmes forestiers nationaux.
 - (f) La Commission a demandé instamment au COFO d'accorder une attention particulière au renforcement des capacités techniques et des institutions du secteur forestier dans les pays sortant de crise socio-politique. Une assistance spéciale d'urgence pour la réhabilitation des forêts et des aires protégées minées et détruites à la suite des guerres civiles devra être envisagée.

AUTRES POINTS A DEBATTRE (Point 11)

51. Plusieurs participants ont fait des remarques sur la durée et le calendrier des réunions de la Commission. La Commission a demandé à son Bureau de rechercher un meilleur équilibre

entre les standards de la FAO et les préoccupations des membres, au moment de la préparation de l'ordre du jour de sa prochaine réunion. L'importance des activités intersessionnelles de la Commission a été également soulignée.

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION (Point 12)

52. La Commission a apprécié les offres respectives de la Zambie et du Gabon d'abriter la douzième session de la Commission dont la date, qui devrait se situer au cours du premier semestre de l'an 2000, sera précisée ultérieurement.

ANNEXE A

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Election du Bureau
3. Situation des forêts et de la faune sauvage dans la Région
4. Suivi des aspects forestiers de la CNUED. Les propositions d'action du GIF et le processus du FIF
5. Revue des activités du Programme ordinaire et du Programme de terrain de la FAO, y compris le suivi des requêtes et des recommandations de la 10^{ème} session de la Commission
6. La Stratégie forestière de la FAO et ses implications sur le prochain Programme de travail et budget
7. Rapport de la douzième session du Groupe de travail sur l'aménagement de la faune sauvage et les parcs nationaux et avenir du Groupe de travail
8. Activités des autres organisations internationales/intergouvernementales/non gouvernementales dans la Région
9. Séminaire en cours de session: données clés sur le développement forestier durable en Afrique
10. Questions à soumettre au Comité des forêts
11. Autres points à débattre
12. Date et lieu de la prochaine session
13. Adoption du rapport

ANNEXE B

LISTE DES PARTICIPANTS

BOTSWANA

Isaac Kaumana Theophilus
 Assistant Director
 Dept. of Wildlife & National Parks
 P.O. Box 131
 Gaborone
 Tel : (267) 371405
 Fax : (267) 312354
 E-mail dwnpbots @global.bw

CAPE VERDE/CAP-VERT

(Ms) Maria do Livramento Medina Silva
 Technicien supérieur des Forêts
 Ministère de l'Agriculture - DGASP
 C.P. 50
 Praia
 Tel : (238) 642545
 Fax : (238) 642543

(Ms) Luisa Emilia Morais
 Technicien supérieur des Forêts
 Ministère de l'Agriculture
 INERF C.P. 50
 Praia
 Tel : (238) 642548
 Fax : (238) 642549

João Soares Gomes
 Technicien des Forêts
 Ministère de l'Agriculture - DGASP
 C.P. 50
 Praia
 Tel : (238) 642545
 Fax : (238) 642543

(Ms) Alcina Maria S.G. Duarte Almeida
 Ingénieur Agronome
 Ministère de l'Agriculture
 DEL MA-S. NICOLAU C.P. 27
 Praia
 Tel : (238) 351126
 Fax : (238) 351125

CENTRAL AFRICAN REPUBLIC/**RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**

David Ouangando
 Ingénieur des Eaux-Forêts, Conservateur National
 du Parc National MGSF
 Ministère de l'Environnement, Eaux, Forêts,
 Chasse et Pêche
 B.P.1608
 Bangui
 Tel : (236) 615610

**CONGO, DEM. REP. OF/
 REP. DEMOCRATIQUE DU CONGO**

Kankolongo Mujika
 Secrétaire Exécutif du CIC
 Ministère de l'Environnement,
 Conservation de la Nature
 et Tourisme
 15, Avenue Ileo
 Kinshasa/Gombe

**CONGO, REP. OF/
 REPUBLIQUE DU CONGO**

Victor Bouetoukadilamio
 Conseiller aux Forêts
 Ministère de l'Economie Forestière
 B.P. 13169
 Brazzaville
 Tel : (242) 814137
 Fax: (242) 814134

Marcel Eugène Nguimbi
 Conseiller à la Faune
 Ministère de l'Economie Forestière
 B.P. 98
 Brazzaville
 Tel : (242) 814137
 Fax: (242) 814134

COTE D'IVOIRE

N'goran Yao
 Conseiller Technique du Ministre
 Ministère de l'Agriculture et des
 Ressources Animales
 B.P. V94
 Abidjan
 Tel : (225) 213442
 Fax : (225) 213442

FRANCE

Olivier Hamel
 Chargé de Mission (Forêt)
 Ministère des Affaires Etrangères
 Coopération et Francophonie
 Ibis Avenue de Villiers
 75700 Paris
 Tel : (3301) 53693131
 Fax : (3301) 53693006
 E-mail: olivier.hamel@cooperation.gouv.fr

GABON

Emile Mamfoumbi
 Directeur Faune et Chasse
 Eaux et Forêts et Reboisement
 B.P. 1128
 Libreville
 Tel : (241) 76 14 44
 Fax : (241) 76 10 73

Pierre Nyar Ollame
 C. T. Coordonnateur National PAFT
 Eaux et Forêts et Reboisement
 B.P. 199
 Libreville
 Tel : (241) 760570
 Fax : (241) 761073

André-Jules Madingou
 Conseiller Technique DT PFE
 B.P. 9293
 Libreville
 Tel : (241) 772995
 Fax : (241) 772994

GAMBIA/GAMBIE

Foday Bojang
 Director of Forestry, Forestry Department
 Department of State for the Presidency
 5 Marina Parade
 Banjul
 Tel: (220) 227307
 Fax: (220) 224765

GHANA

Robert Kofi Bamfo
 Head, Forest and Wildlife Development and
 Utilization Department
 Forestry Commission
 P.O. Box 434
 Ministry Post Office
 Accra
 Tel : (23321) 221315
 Fax : (23321) 220818
 E-mail : FORCOM@GHANA.COM

GUINEA/GUINEE

Sagnah Satenin
 Chef de Division Faune et Protection de la Nature
 Direction Nationale des Eaux et Forêts
 B.P. 5426
 Conakry
 Tel : (224) 463248
 Fax : (224) 446102
 E-mail : prabv@mirinet.net.gn

Kankou Moussa Camara
 Inspecteur Sectoriel des Eaux et Forêts
 Ministère de l'Agriculture et des Eaux et Forêts
 Conakry
 Tel: (224) 411361
 Fax: (224) 446102

GUINEA BISSAU/GUINÉE-BISSAU

Kaoussou Diombera
 Conseiller Technique DG/Chef
 Cabinet Etudes et Planification Forestières
 Direction Générale des Forêts et Chasse
 Ministère Développement Rural, des Ressources
 Naturelles et de l'Environnement
 C.P. 71
 Bissau
 Tel : (245) 221041/221780
 Fax : (245) 221041/221019 FAORep.

Florentino Correia
 Chef Division de la Faune
 Direction Générale des Forêts et Chasse
 Ministère du Développement Rural, des
 Ressources Naturelles et de l'Environnement
 MDRRNA/DGFC-B.P. 71
 Bissau
 Tel : (245) 221780
 Fax : (245) 221041

LIBERIA

Joseph Fully
 Manager, Wildlife & National Parks
 Forestry Development Authority
 P.O. Box 10-3010
 1000 Monrovia 10
 Tel : (231) 227.665/224.459

MADAGASCAR

Louis Rasolofo Andriamahaly
 Ingénieur des Eaux et Forêts
 Directeur du Département Opérations
 Association Nationale pour la Gestion
 des Aires Protégées
 1, Rue Naka Rabemanantsoa
 Antanimena
 Tel : (2612) 30518
 Fax : (2612) 231994

MALAWI

Benson Mwamlima Chamba
 Deputy Director of Forestry
 Department of Forestry
 Box 30048
 Lilongwe
 Tel : (265) 781160
 Fax : (265) 784268

John Daniel Ngalande
 Senior Forestry Officer
 Forestry Headquarters
 P.O. Box 30048
 Lilongwe 3
 Tel : (265) 781000/160
 Fax : (265) 784268
 E-mail : SADCFOR@EO.wn.apc.org

MALI

(Ms.) Djnéba Sow Cisse
 Conseiller Technique
 Ministère du Développement Rural et
 de l'Eau
 B.P. 61
 Bamako
 Tel : (223) 222979
 Fax : (223) 220295

NIGER

Laoualy Ada
 Directeur National de l'Environnement
 Ministère de l'Hydraulique et
 Environnement
 B.P. 578
 Niamey
 Tel : (227) 733329
 Fax : (227) 732784

NIGERIA

Chicaku P. Shany
 General Manager
 Nigeria National Parks
 PMB 0258
 Airport Expressway, Garki
 Abuja
 Tel : (234) 9 2345508

Zaccheus Olufemi Adesiyun
 Deputy Director of Forestry
 Federal Ministry of Agriculture and
 Natural Resources
 Federal Department of Forestry
 PMB 135 Area Eleven, Garki
 Abuja
 Tel : (234) 9 2344551-2

Obiora Dennis Nwokeabia
 Deputy Director
 Ministry of Agriculture and
 Natural Resources
 PMB 135, Garki
 Abuja
 Tel : (234) 9 5233196
 Fax : (234) 9 5232637

SENEGAL

Abdoulaye Kane
 Directeur des Eaux et Forêts
 Ministère de l'Environnement et de la Protection
 de la Nature
 B.P. 1831 Dakar
 Tel : (221) 832 08 56
 Fax : (221) 832 04 26
 E-mail: defccs@telecomplus.sn

Pape Ndiengou Sall

Directeur Recherches Forestières
Ministère Agriculture
B.P. 2312 - Dakar
Tel : (221) 832 32 19
Fax : (221) 832 96 17
Email : Papsall@ISRA.Refer.sn

Soulèye Ndiaye
Direction des Parcs Nationaux
Ministère de l'Environnement et de la
la Protection de la Nature
B.P. 5135 Dakar
Tel : (221) 824 42 21
Fax : (221) 825 23 99

Saliou Diouf
Directeur Centre National de
Formation des Techniciens
des Eaux et Forêts
B.P. 05 Dakar
Tel : (221) 991 12 02
Fax : (221) 991 23 03

Ndiawar Dieng
Conseiller Technique
Coordinateur du PAFS
BP : 1831, Dakar
Tel : (221) 832 35 05
Fax : (221) 832 04 26
E-mail : defccs@telecomplus.sn

Papa Ndiaye
Directeur du Projet de conservation des terroirs
du littoral
Dakar
Tel : (221) 951 17 85
Fax : (221) 951 23 42
E-mail : CTL@telecomplus.sn

Amadou Ndiaye
Inspecteur Régional Eaux et Forêts
B.P. 81 Fatick
Tel: (221) 9491372
Fax: (221) 9491469

Léon Diatta
Directeur du Centre Forestier de Recyclage
B.P. 115
Thiès
Direction des E, F, C, C, S
MEPN/Sénégal
SIERRA LEONE
Emanuel Kelfala Aliou

Chief Conservator of Forests
Ministry of Agriculture, Forestry
and Environment
Youyi Building
Brookfields, Freetown
Tel: (232)22-34 45/24 20 36
Fax: (232)22-24 21 28

SOUTH AFRICA/AFRIQUE DU SUD

H.B. Coetzee
Chief Director of Forestry
Department of Water Affairs and Forestry
Private Bag X093
Pretoria 0001
Tel: (2712) 299-2590
Fax: (2712) 326-1780

Stephen Mondlane
Deputy Director
International Forestry Liaison
Department of Water Affairs and Forestry
Private Bag X093
Pretoria 0001
Tel: (2712) 3387737
Fax: (2712) 3286041

TANZANIA/TANZANIE

S. Iddi
Director, Forestry and Beekeeping
Ministry of Natural Resources
and Tourism
Forestry and Beekeeping Division
PO Box 426, Dar es Salaam
Tel: (255) 05126844
E-mail: misitu@twiga.com

Benjamin N. Andulege
Senior Game Officer (Policy, Planning &
Training)
Natural Resources and Tourism
Wildlife Division
P.O. Box 1994
Dar-es- Salaam
Tel : (255) 51-866408
Fax : (255) 51-865836

William Bura Summay
Chief Park Warden
Ministry of Natural Resources and Tourism

Tanzania National Parks
P.O. Box 3134
Arusha
Tel : (255) 57 3471/4080
Fax : (255) 57 3472

TOGO

Koffi Sessi
Coordonnateur National du PAFN
Ministère de l'Environnement et de
la Production Forestière
B.P. 334
Lomé
Tel: (228) 224426
Fax: (228) 214029

ZAMBIA/ZAMBIE

(Mrs) Anna Chileshe
Director of Forestry, Forestry Department
Ministry of Environment and Natural Resources
P.O. Box 70228
Ndola
Tel : (260) 2 614663
Fax: (260) 2 620797
E-mail : PFAP@ZAMMET.ZM

ZIMBABWE

Moses Choto
Deputy Director
Department of National Parks and Wildlife
Management
P.O. Box CY 140
Causeway Harare
Tel : (263-4) 792796/9 /Direct #724025
Fax : (263-4) 724914
Peter C. Gondo

Manager, Forestry Extension Services
Forestry Commission
P.O. Box 139
Highlands Harare
Tel: (263-4) 498426
Fax: (263-4) 497966
E-mail: gondo-forestry@gwise.co.zw

Tapera Chimuti
Ecologist, Department of National Parks and
Wildlife Management
P.O. Box 140
Causeway Harare
Tel: (263) 4792786/9
Fax: (263) 4724914

OBSERVATEUR D'UN ETAT MEMBRE DE LA FAO NE SIEGEANT PAS A LA COMMISSION

NAMIBIA – NAMIBIE

Harrison Ochieng Kojwang
Director of Forestry
Ministry of Environment and
Tourism
Private Bag 13346
Windhoek
Tel: (264) 61-22 14 78
Fax: (264) 61-22 28 30
E-mail: Kojwang@forestry.me.gov.na

REPRESENTANTS DES NATIONS UNIES ET INSTITUTIONS SPECIALISEES

World Bank

Giuseppe Topa
Lead Forestry Specialist for Africa
World Bank
1818 H Street N.W.
20433 Washington D.C.
USA
Tel: (001) 202-4734532
Fax: (001) 202-4738229

OBSERVATEURS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

**Organisation pour la Mise en Valeur du
Fleuve Sénégal**

Isselmou Senmoury
Expert
Imm. Place de l'Indépendance
B.P. 3152
Dakar
Tel: (221) 8220668

OBSERVATEURS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNAMENTALES

African Academy of Sciences (AAS)

Iba Koné
Programme Manager
African Academy of Sciences (AAS)
P.O. Box 14798 Nairobi, Kenya
Tel : (254) 2 884401/5
Fax : (254) 2 884406
E-mail : aas@africaonline.co.

**Association Sénégalaise des Amis de la Nature
(ASAN)**

Cheikh Moussa Camara
Secrétaire, ASAN
3804 Avenue Cheikh Ahmadou Bamba
X 40 Colobane
Dakar
Senegal
Tel: (221) 826 9685
Fax: (221) 825 9363

Cheikh Tidiane Diop
Vice-Président
2987 D. Dieuppeul IV
Dakar
Senegal
Tel: (221) 824 8832

**Association Technique Internationale des Bois
Tropicaux (ATIBT)**

Jean-Jacques Landrot
Secrétaire Général
A.T.I.B.T.
6 Av. de Saint Mandé
75012 Paris
Tel : (33) 1 43424200
Fax : (33) 1 43425522
E-mail : 10642271@Compuserve.Com

ENDA

Aliou Badara Diédhiou
ENDA-ACAS
B.P. 224 Ziguinchor
Sénégal
Tel: (221) 991 1407
Fax: (221) 991 2494

**Fédération des ONG du Sénégal
(FONGS/CNCR)**

Ibrahima Seck
Responsable Développement Durable
B.P. 269
Thiès
Sénégal
Tel: (221) 951 12 37
Fax: (221) 951 20 59/951 14 61

Forest Assessment and Monitoring Environment
 Matt Heering
 IKCN
 Ministry for Agriculture, Nature Management, Fisheries
 PO Box 20401
 2500 EK
 The Hague
 The Netherlands

Fondation Naturama
 Souleymane Zeba
 Président de la Fondation Naturama
 B.P 6133
 Ouagadougou 01
 Burkina Faso
 Tel : (226) 36 28 42
 Fax : (226) 36 19 25
 E-mail: naturama@fasonet.BF

Plate-Forme des Organisations Paysannes
 Souleymane Keita
 Membre Conseil d'Orientation
 Plate-Forme des Organisations Paysannes du Sahel
 B.P. 49
 Kati Noumorila
 Mali
 Tel : (223) 27 2 1 85
 Fax : (223) 22 87 37

Wetlands International
 Timothy Dodman
 Africa Programme Development Officer
 Wetlands International
 B.P. 8060
 Dakar-Yoff
 Senegal
 Tel : (221) 820 6478
 Fax : (221) 820 6479
 E-mail : C/O issa@telecomplus.sn

Seydina Issa Sylla
 Coordonnateur Régional
 Wetlands International
 B.P. 8060
 Dakar-Yoff
 Senegal
 Tel : (221) 820 6478
 Fax : (221) 820 6479
 E-mail : issa@telecomplus.sn

SECRETARIAT DU PAYS HOTE

Abdoulaye Kane
 Directeur des Eaux et Forêts
 Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature
 B.P. 1831
 Dakar
 Tel : (221) 832 08 56
 Fax : (221) 832 04 26
 E-mail defccs@telecomplus.sn

Makhtar Fall
 Chef Division Protection des Forêts
 Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature
 B.P. 1831 Dakar
 Tel : (221) 832 08 56
 Fax : (221) 832 04 26
 E-mail defccs@telecomplus.sn
 Malick Diallo

Directeur PPFS
 Environnement et Protection de la Nature
 B.P. 1831
 Dakar
 Tel : (221) 832 08 56
 Fax : (221) 832 38 80

Ababacar Boye
 Chef Division Reboisement et Conservation des Sol
 Direction des Eaux et Forêts/Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature
 B.P. 1831
 Dakar
 Tel : (221) 832 06 28
 Fax : (221) 832 38 80

Oumy Khaïry Ndiaye
 Direction des Eaux et Forêts/Ministère de
 l'Environnement et de la Protection de la Nature
 B.P. 1831
 Dakar
 Tel : (221) 832 08 56/832 38 79
 Fax : (221) 832 04 26/832 38 80
 E-mail defccs@telecomplus.s

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

M. Hosny ElLakany
 Assistant Director-General
 Forestry Department
 via delle Terme di Caracalla
 00100 Rome, Italy
 Tel: (396) 57055879
 Fax: (396) 57052151
 E-mail: Hosny.ElLakany@fao.org

Edouard Tapsoba
 FAO Representative in Senegal
 B.P. 3300 - Dakar
 Tel: (221) 8238529
 Fax: (221) 8234671
 E-mail: FAO-SEN@Field.FAO.ORG

Jean Clément
 Director, Forest Resources Division
 via delle Terme di Caracalla
 00100 Rome, Italy
 Tel: (396) 57053589
 Fax: (396) 57056661
 E-mail: Jeanclaude.Clement@fao.org

Pape Djiby Koné
 Senior Forestry Officer
 FAO Regional Office for Africa
 PO Box 1628, Accra, Ghana
 Tel: (233) 21 666851-4
 Fax: (233) 21 233999
 E-mail: Konepape@africaonline.com.gh
 Pape.Koné@field.fao.org

Mory N. Keita
 Regional Africa Field Operations Branch
 FAO Regional Office for Africa
 PO Box 1628, Accra, Ghana
 Tel : (233) 21 666851-4
 Fax : (233) 21 233999
 E-mail: Mory.Keita@field.fao.org

Mafa Chipeta

Senior Forestry Officer
 (Economic Analysis)
 FAO
 via delle Terme di Caracalla
 00100 Rome, Italy
 Tel: (396) 570 53254
 Fax: (396) 570 55514
 E-mail: Mafa.Chipeta@fao.org

Peter Lowe
 Forestry Planning Officer
 FAO Regional Office for Africa
 PO Box 1628, Accra, Ghana
 Tel: (233) 21 666851-4
 Fax: (233) 21233999
 E-mail: Peter.Lowe@field.fao.org

Michel Laverdière
 Forestry Conservation Officer
 Sub-Regional Office for Southern
 and East Africa, SAFR
 6th Floor Old Mutual Centre
 J. Moyo/Third Street
 P.B. 3730
 Harare
 Tel: (2634) 79 14 07
 Fax: (2634) 70 34 97
 E-mail: FAO-SAFR-Registry@field.fao.org

Alio Hamidil
 CTP, GCP/SEN/043/NET
 S/c Représentation FAO
 B.P. 3300 Dakar, Sénégal

Isabella Pontecorvo
 Meetings Assistant

FAO
via delle Terme di Caracalla
00100 Rome, Italy
Tel: (396) 57056663
Fax: (396) 57052151
E-mail: Isabella.Pontecorvo@fao.org

Liliana Tomagian
Secretary, FORC
FAO
via delle Terme di Caracalla
00100 Rome, Italy
Tel: (396) 57052257
Fax: (396) 57056661
E-mail: Liliana.Tomagian@fao.org
Emma Sunzu

Secretary, RAFO
FAO Regional Office for Africa
PO Box 1628, Accra, Ghana
Tel: (233) 21 666851-4
Fax: (233) 21 233999
E-mail: Emma.Sunzu@field.fao.org

